

3^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA VALLEE DU LOIRE
Coupe de France des Rallyes
16/17 MAI 2026

DECISION N° 1 publiée au tableau d'affichage officiel à : 17h05

De : les Commissaires Sportifs

Date : 17 MAI 2026

A : Tous les Concurrents

Heure : 17h00

En application de l'Article 7.5.16 du règlement standard des rallyes 2026. Les Commissaires Sportifs, ayant reçu une demande de la Direction de Course, concernant le concurrent n°51, gêné par la sortie de route du concurrent n° 50 dans l'ES 3, décident de lui attribuer un temps qu'ils considèrent comme le plus équitable :

N°	TEMPS
51	05 :36,5

Il est rappelé aux Concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA, Titre VII A, à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Disciplinaire et Juridictionnel de la FIA, dans les délais applicables.

JOUBERT Dominique
Président du Collège



TEXIER Gérard
Commissaire Sportif



GAILLARD Dominique
Commissaire Sportif

